



Paris, le 19 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE



Année internationale de la Biodiversité : le ministère du Développement durable se mobilise pour sensibiliser le grand public

A l'occasion de l'année internationale de la Biodiversité 2010, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer engage plusieurs actions pour promouvoir les bonnes pratiques et valoriser les initiatives mises en œuvre par des milliers d'acteurs locaux qui contribuent à maintenir en bon état le patrimoine naturel de la France.

✓ **Un portail Internet www.biodiversite2010.fr**

Le ministère du Développement durable et l'ensemble des partenaires de l'année internationale de la biodiversité lancent le portail français www.biodiversite2010.fr. Ce nouveau portail a vocation à réunir les contributions de tous les acteurs qui oeuvrent en faveur de la protection de la biodiversité et de constituer ainsi pour le grand public une fabuleuse source d'informations.

Des articles de fond mais aussi des jeux, des films, des photos... pour :

- **s'informer** et mieux comprendre les enjeux de la biodiversité et suivre l'actualité de l'Année internationale de la biodiversité,
- **découvrir** comment la biodiversité se décline au quotidien,
- **agir** pour préserver à son niveau la biodiversité,
- **jouer** pour s'approprier la notion de biodiversité de manière ludique.

✓ **Un appel à projets**

Le ministère ouvre également un appel à projets à destination des collectivités, associations, établissements publics, entreprises, administrations, services déconcentrés pour que tous se mobilisent aux moyens d'événements pour initier un grand mouvement national autour de la biodiversité.

Contacts presse :
Service de presse du ministère 01 40 81 18 07

www.developpement-durable.gouv.fr – www.biodiversite2010.fr

Journées portes ouvertes, expositions, cycles de conférences, projections de films, actions pédagogiques, balades-découvertes, animations, manifestations sportives... toutes les actions de sensibilisation ont un rôle à jouer pour permettre au plus grand nombre de comprendre ce qu'est la biodiversité, son rôle dans notre quotidien, les menaces qui pèsent sur elle et ce que chacun d'entre nous peut faire pour la protéger.

Pour participer à l'appel à projets, il faut organiser un événement en relation avec la biodiversité et l'inscrire sur le portail www.biodiversite2010.fr pour demander sa labellisation. Une fois le label obtenu, le projet est relayé sur le portail avec l'ensemble des initiatives françaises labellisées organisées dans toute la France.

D'ores et déjà, plus de 400 manifestations locales et nationales ont été labellisées «2010, Année internationale de la biodiversité».

Rendez-vous sur www.biodiversite2010.fr pour faire de l'année de la biodiversité un grand événement populaire !